



ADDITIF N° 01 DU 24 JUIN 2026

RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°06/AAONO-PU/CM/CIPM/2026
DU 17/06/2026

RESPECTIVEMENT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION E LA ROUTE BINDIA –
KANDARA ET LE REPROFILAGE DE LA ROUTE COMMUNALE NDANGA NDENGUE –
NDANGA NDENGUE VILLAGE (15 Km) DANS LA COMMUNE DE MANDJOU,
DEPARTEMENT LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT : BIP EXERCICE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANDJOU

(Maitre d'Ouvrage)

Communique :

Les Entreprises ayant soumissionnés l'Appels d'Offres National Ouvert en Procédure
d'Urgence susmentionnées ci-dessus sont informées ainsi de ce qui suit :

4 - COÛT PREVISIONNEL

Au lieu de

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est :

NB : Les montants de ces deux projets sont à titre provisoire dans l'attente des Cartons pour confirmation.

N° lot	Intitulé des projets	Coût prévisionnel en TTC
01	Réhabilitation de la route BINDIA – KANDARA phase 2	70 000 000 (Soixante-dix millions) de francs CFA
02	Reprofilage de la route Communale Ndanga Ndengue – Ndanga ndengue village	30 000 000 (Trente millions)
Soit un total de 100 000 000 (Cent millions) de FCFA TTC		

Lire

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est :

N° lot	Intitulé des projets	Coût prévisionnel en TTC
01	Réhabilitation de la route BINDIA – KANDARA (20 Km)	60 000 000 (Soixante millions) de francs CFA
02	Reprofilage de la route Communale Ndanga Ndengue – Ndanga ndengue village (15 Km)	40 000 000 (Quarante millions) de francs CFA
Soit un total de 100 000 000 (Cent millions) de FCFA TTC		

9 - CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Au lieu de :

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **1 400 000 (Un million quatre cent mille)FCFA pour le Lot 1 et 600 000 (Six cent mille) FCFA pour le lot 2** représentant **2%** du montant TTC de chaque lot; et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution timbrée de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et le l'absence du Récépissés de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Lire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **600 000 (Six cent mille)FCFA pour le Lot 1 et 400 000 (Quatre cent mille) FCFA pour le lot 2** représentant **1%** du montant TTC de chaque lot; et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution timbrée de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et le l'absence du Récépissés de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable

Le reste sans changement

Fait à Mandjou, le **24 JUN 2026**

Le Maire (Maitre d'Ouvrage)

Ampliations :

- ARMP/EST (pour insertion dans le JDM)
- DDMINMAP/L&D
- Président CIPM/Mandjou (pour information)
- SIGAMP/Mandjou (pour Archivage)
- Affichage

